



Déclaration liminaire du SE-Unsa

CAPA second degré Recours des avis PPCR 2022-2023 7 février 2024

Mesdames et messieurs,

En introduction, le SE-Unsa tient à préciser ses inquiétudes concernant le climat social qui ne cesse de se dégrader.

Les personnels de l'Education Nationale -enseignants et enseignant.es, CPE, PSY-EN, chef.fes d'établissement, inspecteurs et Inspectrices...- avec les parents d'élèves l'ont également exprimé lors de la grève du 1 février dernier. Les restrictions budgétaires annoncées dans l'Education Nationale ne sont pas le signe que la communauté éducative attendait. Parce que l'Ecole publique et ses personnels méritent d'être respecté.es, le SE-Unsa continuera à s'opposer aux dérives dangereuses à la fois pour notre Ecole mais aussi pour notre cohésion sociale.

Le SE-Unsa réaffirme, ici, son engagement pour une Ecole publique, gratuite, obligatoire et laïque pour tous et toutes ; une Ecole qui participe à l'émancipation des futur.es citoyens et citoyennes libres et éclairé.es.

Le SE-Unsa s'oppose, entre autres, au projet de groupes de niveaux en collège. Comme le prouve la myriade d'études scientifiques, ces derniers ne feront que continuer à creuser les inégalités alors que l'Ecole a besoin de moyens pour accompagner la mixité scolaire et sociale.

Toutes les réformes déployées, non concertées et non évaluées, ne font qu'accentuer les sentiments de crainte et de colère chez les agents et les agentes. Car le SE-Unsa a une certitude : les conditions de travail vont encore se dégrader et peser sur la santé des personnels. Mais cela ne semble pas être la priorité de notre «président-ministre».

Aujourd'hui, la CAPA qui nous réunit n'est qu'un exemple de cette dissonance entre les annonces sur la valorisation des métiers de l'Education et les actes.

Comment comprendre l'incohérence entre les avis portés par les chef.fes d'établissements et les IPR et l'avis final arrêté par madame la Rectrice ? Chaque année, le SE-Unsa dénonce ces contradictions mais rien ne change ! Or, cela engendre incompréhension, amertume et colère chez les collègues ; cela alimente également, le sentiment de défiance, déjà bien installé, envers l'Institution.

Comment justifier, alors qu'il n'y a pas de quotas d'avis au 6^{ème} et au 8^{ème} échelons que le PPCR ne soit pas le levier pour valoriser et encourager les collègues ? La problématique est la même au 9^{ème} échelon. Pourquoi continuer à limiter les avis « Excellent » prononcés par madame la Rectrice ?

Le SE-Unsa persiste donc à dénoncer les quotas d'avis qui dévoient l'esprit du PPCR. Ainsi, il est impératif de décorrélérer évaluation et promotion pour que disparaisse l'incohérence entre évaluation et avis final. Sans quoi, les collègues ne se sentent pas reconnus à leur juste valeur ; valeur professionnelle si souvent portée, pour nombre d'entre elles et eux, à l'excellence par leurs évaluateurs et évaluatrices.

Le SE-Unsa rappelle que la réforme de l'accès à la Classe Exceptionnelle va entraîner un sentiment de frustration pour celles et ceux qui venaient d'entrer dans le vivier 1. Le ministère a refusé notre proposition de progressivité dans cette bascule. Avec ce manque de considération, des collègues auront durant leur carrière été pénalisés deux fois. Une première fois, en n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière et en ayant patienté.es des années avant d'obtenir la Hors Classe ; une seconde fois, s'ils sont éligibles au vivier 1 en ne prévoyant pas de transition dans l'obtention de la Classe Exceptionnelle.

Le SE-Unsa de l'académie de Bordeaux demande officiellement au service du rectorat une attention particulière pour les collègues ayant eu une carrière retardée dans l'obtention de la Hors Classe et qui ne bénéficient plus du rattrapage pour passer à la Classe Exceptionnelle grâce à leurs six années de mission.

Pour conclure, aujourd'hui, les personnels du second degré ont besoin de reconnaissance et de soutien, et non d'une gestion arithmétique et d'une politique injonctive dénuée de sens pédagogique. Dans cette perspective, l'UNSA appelle à se mobiliser le 19 mars -amélioration des carrières, mesures générales sur les salaires, revalorisation du point d'indice- et demain, le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élu.es paritaires du SE-Unsa